



**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil de Communauté  
Séance du jeudi 15 décembre 2011**

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 10.1, 10.2, motion n°1, motion n°2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

**Étaient présents :** **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2.7), Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.5), Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.5), Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 9.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.8) **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au rapport 1.1.2) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 1.1.8) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.3) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) **Mamirolle :** Robert POURCELOT (jusqu'au rapport 1.1.4) **Marchaux :** Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.1), Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT **Montfaucon :** Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône :** Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB jusqu'au rapport 1.1.4), Alain VIENNET (jusqu'au rapport 2.5) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 1.1.8)

**Étaient absents :** **Besançon :** Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT **Miserey-Salines :** Denis JOLY **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Routelle :** Claude SIMONIN **Thoraise :** Jean-Michel MAY

**Secrétaire de séance :** Bernard GAVIGNET

**Procurations de vote :**

**Mandants :** S. RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 2.6), H. AKODAD, T. BENETEAU de LAPRAIRIE (à partir du rapport 2.6), P. BONTEMPS, B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, B. FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.6), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du rapport 3.1), A. GHEZALI, J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), C. MICHEL (jusqu'au rapport 2.8), B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.9), D. HUOT, B. BECOULET (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE (jusqu'au rapport 2.8), A. VIENNET (à partir du rapport 2.6),

**Mandataires :** G. VERRO (jusqu'au rapport 2.6), N. BODIN, F. ALLEMANN (à partir du rapport 2.6), F. FELLMANN, N. GUILLEMET, D. POISSENOT, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), S. WANLIN (à partir du rapport 2.6), C. THIEBAUT (à partir du rapport 3.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), J. PANIER, E. ALAUZET (à partir du rapport 1.1.5), M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), E. DUMONT, J.M. GIRERD, J.J. DEMONET, J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.9), F. LOPEZ, B. VIONNET (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8), J.P. DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 2.6),

Délibération n°2011/001608

Rapport n°5.4 - Office de Tourisme et des Congrès de Besançon - Subvention 2011

## Office de Tourisme et des Congrès de Besançon - Subvention 2011

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**

**Commission : Culture, Tourisme, Sports**

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015	Montant prévu BP 2011 : 75 000 €
« Soutien à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon »	Montant de l'opération : 75 000 €

### Résumé :

Depuis 2004, le Grand Besançon soutient le fonctionnement de l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (OTC) à hauteur de 50 000 € en moyenne par an.

Le schéma de développement touristique conjoint de la Ville de Besançon et du Grand Besançon intitulé « Destination Besançon » et adopté par le Conseil de Communauté du 25 mars 2010, a prévu une montée en puissance progressive de l'aide du Grand Besançon accordée à l'OTC, association chargée de l'accueil, de l'information, de la promotion et de la commercialisation touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants.

En 2010, une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions en déclinaison du schéma de développement touristique a été signée avec l'OTC et une subvention de 75 000 € a été accordée (délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2010).

En 2011, il est proposé d'accorder à l'OTC une subvention de 75 000 € et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

### **I. Soutien à l'OTC**

Depuis 2004, le Grand Besançon soutient le fonctionnement de l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (OTC) à hauteur de 50 000 € en moyenne par an.

Le schéma de développement touristique conjoint de la Ville de Besançon et du Grand Besançon intitulé « Destination Besançon » et adopté en Conseil de Communauté du 25 mars 2010, a prévu une montée en puissance progressive de l'aide du Grand Besançon accordée à l'OTC, association chargée de l'accueil, de l'information, de la promotion et de la commercialisation touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants.

En 2010, une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions en déclinaison du schéma de développement touristique a été signée avec l'OTC et une subvention de 75 000 € a été accordée (délibération en Conseil de Communauté du 30 juin 2010).

L'OTC a adressé au Grand Besançon le 12 septembre 2011, une demande de subvention à hauteur de 75 000 €. Ce montant correspond au prévisionnel arrêté dans le schéma de développement touristique et aux crédits disponibles au budget 2011.

Il est ainsi proposé d'accorder une subvention de 75 000 € à l'OTC.

### **II. Convention de partenariat**

Comme en 2010, il est proposé que le soutien financier du Grand Besançon s'accompagne d'une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions ou démarches venant décliner le schéma de développement touristique élaboré par le Grand Besançon et la Ville de Besançon.

En 2011, la convention d'objectifs est reconduite à l'identique de 2010 tant sur les aspects généraux que sur les volets du schéma relevant davantage du Grand Besançon.

Il est demandé à l'OTC de fournir un bilan détaillé des actions réalisées grâce à la subvention ainsi qu'un bilan financier. Les modalités de versement de la subvention et les modalités de suivi et de contrôle de l'exécution sont précisées dans la convention.

**MM. GIRARD, MONNEUR, PRALON et PREIONI ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 75 000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs à intervenir entre le Grand Besançon et l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon.**

Pour extrait conforme,

Le ~~Président~~

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0





## CONVENTION D'OBJECTIFS

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (ci-après dénommée CAGB), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 15 décembre 2011, d'une part,

et

L'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (ci-après dénommé Office de Tourisme) dont le siège est situé 2, place de la 1<sup>ère</sup> Armée à Besançon, représenté par son Président, Monsieur Jean-François GIRARD, d'autre part.

### Préambule

L'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, (classé 4 étoiles) agissant sous forme d'association loi 1901, a pour objet d'étudier et de mettre en œuvre des actions nécessaires pour accroître l'activité touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants. Dans ce cadre, l'Office de Tourisme a pour mission d'accueillir, d'informer, de promouvoir et de commercialiser.

De par ses statuts, la CAGB est compétente en matière de promotion et d'actions de développement touristique d'intérêt communautaire, ainsi qu'en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, elle a adopté le 25 mars 2010 un schéma de développement touristique commun à la Ville et au Grand Besançon intitulé « Destination Besançon ». Ce schéma a prévu une montée en puissance progressive de l'aide de la Communauté d'Agglomération accordée à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, outil chargé de l'information et de la promotion et de la commercialisation touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants.

Ce soutien financier s'accompagne d'une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon ».

**Ainsi, il a été convenu ce qui suit :**

#### **Article 1<sup>er</sup> - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les engagements des parties dans le cadre du partenariat de la CAGB avec l'Office de Tourisme en 2011.

#### **Article 2 - Engagement de la CAGB**

La CAGB s'engage à verser une subvention d'un montant de 75 000 € pour l'année 2011 dans le but de soutenir les actions conduites par l'Office de Tourisme, au regard notamment de la poursuite d'objectifs arrêtés en commun entre la CAGB et l'Office de Tourisme.

Elle s'engage par ailleurs à fournir par le biais de ses services tous les éléments d'information utiles à l'Office de Tourisme lui permettant de poursuivre les objectifs visés par la convention.

#### **Article 3 - Engagement de l'Office de Tourisme**

Dans le cadre du soutien financier apporté par le Grand Besançon, l'Office de Tourisme s'engage à poursuivre des objectifs portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon » sur les volets relevant davantage du Grand Besançon.

Ces objectifs de 2010, reconduits en 2011 sont les suivants :

• sur les volets du schéma relevant davantage du Grand Besançon :

⇒ **Contribuer à la mise en réseau des sites**

Il est demandé à l'Office de Tourisme de s'impliquer dans la mise en réseau des sites touristiques telle que définie dans le schéma via le montage avec les partenaires identifiés de pass sites notamment.

A l'échelle du territoire de l'agglomération, il est demandé à l'Office d'étudier dès 2010 la possibilité de proposer un pass sites intégrant le Musée de Nancray à compter de 2011.

⇒ **Développer la promotion des équipements et sites communautaires**

Il est demandé à l'Office de Tourisme d'assurer la promotion des équipements et sites touristiques communautaires en améliorant leur visibilité :

- Musée des Maisons Comtoises : mieux positionner les informations sur le site internet et les publications, sur les présentoirs des antennes de l'Office, actualiser la présentation du Musée (projet axé autour du développement durable, renvoyer sur le blog, ...), publier les animations du Musée durant la saison estivale via les outils de l'Office (site internet, web 2 notamment),
- Port d'agglomération : mieux positionner les informations sur le site internet et les publications, actualiser la présentation et mettre en valeur le port et le tourisme fluvial, prendre en compte la clientèle des plaisanciers dans le plan marketing,
- Aire de camping-cars de Besançon : intégrer ce nouvel équipement dans les supports de l'Office. S'assurer de la diffusion de l'information auprès des supports et guides de référencement des aires d'accueil de camping-cars au niveau national.

⇒ **Contribuer au développement du tourisme d'itinérance et du tourisme doux**

Il est demandé à l'Office de Tourisme de :

- promouvoir via ses supports le tourisme d'itinérance le long de la vallée du Doubs en particulier,
- engager une démarche permettant de développer des produits s'appuyant sur le port d'agglomération, les circuits pédestres et VTT qui se mettent en place, le réseau Ginko, l'Eurovelo 6, la Via Francigena.

⇒ **Promouvoir et valoriser touristiquement la Cité des Arts et de la Culture**

Il est demandé à l'Office de Tourisme de contribuer aux réflexions et aux démarches de valorisation culturelle et touristique de la Cité des Arts et de la Culture via :

- sa participation au groupe de travail mis en place par la CAGB sur la valorisation et le développement du nouveau quartier culturel,
- une collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication durant la période de travaux.

⇒ **Proposer des solutions innovantes pour l'accueil touristique dans les gares**

Il est demandé à l'Office de Tourisme d'initier une réflexion permettant de faire des propositions sur les outils d'accueil à développer dans les gares et notamment la gare Besançon Franche-Comté TGV (outils innovants : bornes ? m.tourisme ? ...) afin que les clients arrivant sur le territoire du Grand Besançon en train puissent avoir accès à de l'information touristique en temps réel (disponibilités dans les hôtels, itinéraires en transport en commun, ...).

⇒ **Promouvoir les activités et manifestations au fil du Doubs**

Il est demandé à l'Office de Tourisme de :

- assurer le relais de la promotion des manifestations et activités recensées par le Grand Besançon (via son site internet, ses outils web 2 notamment),
- étudier la possibilité de proposer des visites guidées en lien avec la voie d'eau et le patrimoine présent sur ces berges et monter ces visites si l'étude est concluante,
- utiliser dans la mesure du possible les sites des haltes fluviales en tant que support à des animations éventuelles (pot d'accueil des touristes, ...).

• Sur des aspects plus généraux :

➤ **Décliner le positionnement stratégique de la destination Besançon**

Il est demandé à l'Office de Tourisme de prendre en compte le positionnement arrêté dans le schéma touristique, à savoir les 3 axes stratégiques positionnant la destination « Besançon » :

- dans ses publications à venir et sur son site internet,
- dans le développement de produits,
- dans l'établissement de son plan marketing de la destination.

➤ **Assurer l'interface avec les acteurs touristiques locaux et développer des outils d'évaluation**

Il est demandé à l'Office de Tourisme de :

- assurer l'interface avec les professionnels du Grand Besançon,
- produire des données statistiques de fréquentation qualitative et quantitative sur le territoire du Grand Besançon en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme et le Comité Régional du Tourisme, afin de renseigner les indicateurs d'évaluation des actions du schéma.

De plus, l'Office de Tourisme s'engage pour l'année 2011 à :

- utiliser l'aide accordée par la CAGB aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- fournir à la CAGB un bilan d'activité et un bilan financier de l'année 2011 au plus tard le 31 mars 2011,
- mentionner l'aide apportée par la CAGB dans les différents bilans et comptes-rendus d'activité de l'Office de Tourisme,
- informer les services de la CAGB concernés de la tenue des réunions des différentes instances de l'Office (conseil d'administration, assemblée générale, commissions),
- inviter les représentants élus et les services de la CAGB concernés aux différentes opérations de communication (conférence de presse, ...),
- missionner son directeur, assisté de son équipe, pour participer à des réunions de travail régulières durant l'année avec les services du Grand Besançon afin d'assurer le suivi de la convention.

#### **Article 4 - Modalités de versement de la subvention**

Un acompte de 50 000 € sera versé par mandat administratif après signature de cette convention. Le versement du solde de 25 000 € interviendra suite à présentation écrite du bilan d'activité et du bilan financier de l'année et présentation orale à la commission 5 « Culture-Tourisme-Sports » du Grand Besançon.

Les crédits seront prélevés sur la ligne « 65.95.6574.09 2008 005.20500 » du budget Culture Tourisme Sports 2011.

#### **Article 5 - Dispositions particulières de contrôle**

L'Office de Tourisme s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la somme reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle de respect des clauses prévues à la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la CAGB,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subventions présentées ultérieurement par l'Office de Tourisme.

#### **Article 6 - Responsabilités – Assurance**

Les activités de l'Office de Tourisme sont placées sous sa responsabilité exclusive.

### **Article 7 - Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

### **Article 8 - Durée de la convention**

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2011.

Fait en trois exemplaires, à Besançon, le .....

Le Président de l'Office de Tourisme et des  
Congrès de Besançon

Jean-François GIRARD

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET